

FORUM D'ACTION CONTRE LES MINES

Ottawa, 1-4 decembre 1997

Table ronde 12 - Les parlementaires et l'Agenda d'action contre les mines

**L'action du Parlement et des parlementaires roumains
en vue de la signature, de la ratification et de la mise en oeuvre
de la *Convention sur l'interdiction de l'emploi,
du stockage, de la production et du transfert
des mines antipersonnel et sur leur destruction***

M. Valeriu Tabara

President du Groupe Roumain de l'UIP

**Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs,**

Pour commencer, j'aimerais féliciter vivement nos hôtes, le Gouvernement et le Parlement du Canada, pour leur contribution décisive au moment historique auquel nous participons aujourd'hui.

Je veux remercier en particulier à nos collègues du Groupe Interparlementaire Canadien, qui ont préparé les travaux des tables rondes des parlementaires, en nous permettant ainsi un échange de vues non seulement très intéressant, mais surtout utile dans la perspective de notre activité future en ce qui concerne les mines antipersonnel.

Comme vous le savez, peut-être, mon pays a participé en tant qu'observateur, à toutes les étapes du Processus d'Ottawa. Les raisons qui nous ont déterminé à préserver ce statut, mises en évidence maintes fois, y compris à l'occasion de la Conférence finale d'Oslo, sont liées, en premier lieu, à notre sécurité nationale. Il s'agit du fait que la Roumanie n'appartient pas à un système de sécurité collective et, en même temps, du point de vue géographique, elle est placée dans une zone d'insécurité, dans un environnement géo-politique instable. On a du aussi prendre en considération le fait que les coûts élevés liés à la destruction des stocks des mines antipersonnel représenteraient un fardeau supplémentaire pour un pays qui traverse une période difficile de réformes économiques radicales,

dans les conditions d'un budget d'austerité. Je dois souligner, en même temps, que le Gouvernement roumain a exprimé toujours son profond attachement aux objectifs généreux de la Convention et a démontré sa volonté de participer aux efforts de la communauté internationale, en adoptant, dès 1995, des moratoires successives aux exports des mines antipersonnel.

Mesdames et Messieurs,

Les circonstances présentées ci-dessus ne se sont pas changées. Toutefois, préoccupée par les terribles tragédies humaines provoquées par les mines antipersonnel et par leurs répercussions dramatiques sur le développement économique et social, la Roumanie a décidé, il y a quelques semaines, d'agir de concert avec la volonté exprimée par la majorité des pays du monde. Après avoir évalué l'ensemble des aspects liés à la question des mines antipersonnel, le Conseil Suprême de la Défense Nationale a mandaté le ministre roumain des affaires étrangères à signer la *Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction*, en décembre, à Ottawa.

Cette décision exprime, en même temps, l'attachement profond de mon pays aux valeurs promues par la plupart des membres de la communauté internationale, et notre volonté, ferme et unanime, de nous intégrer pleinement dans les structures politiques et de sécurité européennes et euro-atlantiques.

La décision a été reçue avec une immense satisfaction par les membres du Groupe Interparlementaire Roumain. Non seulement parce qu'elle est en accord et répond aux démarches, visant l'interdiction des mines antipersonnel, entreprises au niveau de la communauté parlementaire internationale, et notamment aux résolutions de l'UIP et de son Comité ad-hoc chargé avec le respect du droit international humanitaire, mais aussi parce qu'elle a confirmé le succès de nos propres démarches auprès le Gouvernement roumain.

En effet, depuis le mois de février cette année, le Comité directeur du Groupe Interparlementaire Roumain s'est adressé aux présidents des groupes politiques parlementaires dans le Sénat et dans la Chambre des

Députés, en leur offrant des informations détaillées sur les conséquences de l'utilisation des mines antipersonnel, en leur attirant l'attention sur le rassemblement extraordinaire, au niveau mondial, autour de l'idée de leur interdiction par l'intermédiaire d'un traité à force exécutoire, et notamment, sur les prises de position au niveau de l'UIP. On leur a demandé instamment de débattre cette question dans le cadre des groupes politiques respectifs, pour arriver à une position commune, et de faire des pressions sur leurs représentants dans l'exécutif.

Au nom des membres du Groupe Roumain de l'UIP, je me suis adressé plusieurs fois aux ministres roumains des affaires étrangères et de la défense nationale. J'ai présenté les résolutions pertinentes de l'UIP; j'ai réitéré la position des parlementaires roumains quant à la nécessité de conclure, le plus tôt possible, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel; j'ai exprimé notre souhait de voir la Roumanie parmi les premiers pays signataires de la Convention, à Ottawa. Je dois préciser ici que nous n'avons pas été seuls dans nos efforts, car nous avons bénéficié de l'appui constant de l'Ambassadeur du Canada à Bucarest, Son Excellence M. Gilles Duguay. En même temps, au cours de nos démarches, nous nous sommes consultés avec le Président et le Secrétaire général de l'UIP et avec des représentants du Comité International de la Croix Rouge.

Mesdames et Messieurs,

En nous félicitant, aujourd'hui, pour le succès de nos actions, nous ne devons pas oublier qu'on a parcouru, en effet, seulement une première étape. Notre mission, loin d'être accomplie, doit continuer et acquérir de nouvelles dimensions dans l'avenir. Nous estimons qu'il est nécessaire d'agir tant au niveau national, qu'au niveau international, surtout dans le cadre de nos relations avec les collègues des pays qui n'ont pas signé la Convention.

En ce qui me concerne, de retour à Bucarest, je vais informer tous nos collègues membres du Parlement sur les débats, les prises de position, les conclusions et les documents du Forum d'action. En tant que parlementaires, nous devons tous, à notre tour, informer et sensibiliser nos électeurs, l'opinion publique roumaine, les médias. Le Comité directeur du Groupe Roumain de l'UIP continuera ses démarches auprès des instances

gouvernementales et parlementaires pertinentes, afin que la Convention soit ratifiée le plus tôt possible et que la législation, à même d'assurer sa mise effective en oeuvre, soit adoptée dans les plus brefs délais. Une attention particulière sera accordée aux démarches auprès les présidents des groupes politiques parlementaires, soient-elles au pouvoir ou dans l'opposition, afin qu'on puisse assurer une ratification prompte et que les débats ne soient pas affectés par les jeux politiques ou politicianistes. Vu le succès de nos démarches jusqu'à présent, je suis convaincu que la ratification de la Convention par le Parlement roumain sera bientôt accomplie.

J'estime aussi que c'est pas seulement au niveau de nos propres parlements et gouvernements qu'il faut agir. Lors de nos contacts bilatéraux avec les collègues des pays qui s'absentent aujourd'hui, nous devons utiliser tous les moyens de la diplomatie parlementaire pour les convaincre de faire en sorte que leurs pays signent, eux-aussi, la Convention, en assurant, ainsi, son universalité et, par conséquent, son efficacité totale, au bénéfice du développement humain durable.

Je vous remercie de votre aimable attention.